

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LOT ET GARONNE  
Pôle Santé Publique et Environnementale

**Destinataires**

- MAIRIE DE AGEN  
AGENCE FONCIA ZAMBONI - FONCIA ZAMBONI PORTES ALT

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux de piscines :

**Unité de Gestion : PISCINE RES. VAL ARNAULT**

<b>Prélèvement</b>	<b>00074866</b>	<b>Commune</b>	<b>AGEN</b>
<b>Unité de gestion</b>	0220 PISCINE RES. VAL ARNAULT	<b>Prélevé le :</b>	<b>mardi 14 septembre 2021 à 10h00</b>
<b>Installation</b>	UDI 003453 BASSIN RES. VAL ARNAULT	<b>par :</b>	DAMIEN DASSONVILLE
<b>Point de surveillance</b>	P 0000001372 BASSIN VAL ARNAULT	<b>Type visite :</b>	PI
<b>Localisation exacte</b>	TRANCHE D EAU SUP	<b>Motif :</b>	CS

Mesures de terrain	Résultats	Normes	Observations
Fréquentation au moment du plv	N SANS OBJET		Valeur hors normes
Prélèvement sous accréditation	O SANS OBJET		
Température de l'air	23 °C		
Température de l'eau	24 °C		
pH	<b>8,3 unité pH</b>		
Acide isocyanurique	56 mg/L		
Chlore combiné	0,40 mg(Cl <sub>2</sub> )/L		
Chlore disponible	2,60 mg(Cl <sub>2</sub> )/L		
Chlore total	3,00 mg(Cl <sub>2</sub> )/L		

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE HAUTE-GARONNE, LAUNAGUET 3101

Type de l'analyse : PISCI

Code SISE de l'analyse : 00074922

Référence laboratoire : 21091302744701

Analyses laboratoire	Résultats	Normes	Observations
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 UFC/mL		
Bactéries coliformes	0 UFC/(100mL)		
Escherichia coli /100ml - MF	0 UFC/(100mL)		
Staphylocoques pathogènes	0 UFC/(100mL)		
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>			
Oxydab. KMnO <sub>4</sub> en milieu acide à chaud	1,7 mg(O <sub>2</sub> )/L		

**CONCLUSION SANITAIRE ( Prélèvement N° : 00074866)**

Eau de piscine non-conforme aux limites de qualité. Les résultats bactériologiques sont conformes aux normes réglementaires applicables (article D1332-1 à D1332-15 du code de la santé publique). Cependant, le pH de l'eau est trop élevé : il doit être compris entre 6,9 et 7,7 unités.

Signé à Agen le 17 septembre 2021

Pour le Directeur,



ARHANCET FLORENCE